

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtilion-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chauenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Córdio LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Sargo RUTKOWSKI Mamirollo : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHICZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance :** M. Pierre CONTOZ

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

**Mandataires :** P. MOUGIN, R. STAHL, M.L. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, J.N. BESANCON

Délibération n°2017/003576

Rapport n°7.1 - Principes proposés pour l'intervention du Grand Besançon sur les projets d'équipements aquatiques et « outdoor »

## Principes proposés pour l'intervention du Grand Besançon sur les projets d'équipements aquatiques et « outdoor »

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « schéma aquatique: Aménagement plan eau structurant à Osselle » « schéma aquatique: réfection bassin existants Chalezeule » « schéma aquatique: nouvel équipement aqualudique » « aménagement salle escalade »	Montant de l'opération pour 2017 : 300 K€
<b>Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021</b>	

### Résumé :

La CAGB et la Ville ont conduit en commun, une étude sur l'adaptation de l'offre d'équipements de loisirs aquatiques, tant pour les besoins des habitants que comme élément d'attractivité, en période estivale comme au fil de l'année ; cette étude portait sur des équipements existants Port-Joint, Chalezeule et à créer, base d'Osselle ou nouvel équipement aqua-ludique.

Le rendu de l'étude sur les équipements aquatiques a eu lieu courant novembre. Cette démarche a été complétée d'une réflexion qui est conduite en parallèle sur le potentiel que représentent les activités de sports de nature encore appelées « outdoor » en tant qu'offre et vecteur d'image pour le territoire.

Il est proposé de présenter les orientations préconisées par le comité de pilotage concernant les contenus, les maîtrises d'ouvrage, les financements et le calendrier des différentes opérations envisagées en matière d'équipements aquatiques et outdoor et de valider les premières étapes concernant le projet sur Osselle.

### I. Rappel du contexte

Un point d'avancement sur l'étude confiée aux cabinets H2O/Propolis et visant à définir un schéma des équipements aquatiques avait été fait en bureau débat du 7 juillet dernier. Suite à la présentation du rendu des phases 1 et 2, les membres du bureau avaient alors validé les propositions du comité de pilotage concernant les scénarios à approfondir en phase 3.

Concomitamment et de façon prévisionnelle, des crédits ont été inscrits dans le PPIF 2016-2020 lors de sa révision en DM1 pour la mise en œuvre des opérations étudiées, avec des affectations provisoires sur les équipements.

Enfin, au courant de l'année 2016, les services de l'agglomération ont été missionnés pour étudier les possibilités de développer l'offre de sports de nature (encore appelés « outdoor ») et de travailler à la valorisation de cette offre outdoor, comme marqueur d'image différenciant pour le Grand Besançon.

Le projet de site de loisirs multi activités à Osselle proposé dans le cadre du schéma des équipements aquatiques mais également le projet de salle d'escalade porté par l'association Entre Temps avec l'appui de la Ville de Besançon, ont pris à ce titre une dimension stratégique.

**Aussi, il est apparu pertinent de ne pas restreindre la réflexion uniquement à la thématique aquatique mais d'élargir la réflexion sur les équipements de loisirs sportifs de plein-air pour prendre en compte cette entrée « outdoor ».**

## II. Projets étudiés et coûts prévisionnels

La phase 3 de l'étude sur les équipements aquatiques a permis d'affiner et de confirmer les scénarios suivants, qui ont fait l'objet d'un rendu en comité de pilotage du 17 novembre 2016 :

- réhabilitation de la piscine découverte de Port Joint à l'identique,
- réhabilitation et optimisation de la piscine découverte de Chalezeule,
- aménagement d'un site de loisirs multi-activités prenant appui sur le site existant d'Osselle,
- construction d'un nouvel équipement aqua-ludique complémentaire des autres piscines existantes.

Les coûts d'opération ont été affinés comme suit (hors piscine de Port Joint, équipement qui sera réhabilité progressivement dans le cadre des crédits programmés par la Ville annuellement pour les travaux sur équipements sportifs).

Projet	Coût prévisionnel
Piscine découverte de Chalezeule	Option de Base + Pentagliss : 4 300 K€ TTC Pas de coûts de fonctionnement supplémentaires
Site loisirs multi-activité à Osselle	7 000 K€ TTC (foncier compris sur la base d'une estimation) Coûts de fonctionnement à prévoir mais possibilité d'associer des acteurs privés
Nouvel équipement aquatique (site restant à préciser)	15 500 K€ TTC (hors foncier) Coûts de fonctionnement supérieurs à 800 000 € à préciser selon option de gestion retenue

La Ville de Besançon et l'association Entre Temps ont parallèlement affiné le projet de salle d'escalade : programmation, coût, plan de financement.

Ce projet porte sur la création d'une salle d'escalade, équipement unique et marquant sur le territoire grand-est. Il est porté par une association locale dynamique impliquée dans la formation, l'animation et participant à de multiples événements sport-nature, (Raid Handiforts, Vital'Eté,...). Cet équipement pourrait s'inscrire en tête de pont d'une animation d'un réseau de sites incluant notamment les falaises existantes de l'agglomération. Ce projet bénéficie de soutiens multiples (CNDS, Département, Région, Fondation Croppet) et s'inscrit en cohérence avec l'orientation sport-nature/outdoor de l'agglomération.

Projet	Coût prévisionnel
Salle d'escalade (site restant à préciser)	1800 K€ TTC (hors foncier) Coûts de fonctionnement entièrement assumés par l'association Entre-temps et le Club Alpin Français

Le comité de pilotage s'est prononcé sur une maîtrise d'ouvrage publique pour diminuer le coût de l'investissement.

## III. Intervention du Grand Besançon proposée, calendrier et financement

### A/ Intervention du Grand Besançon proposée

Au regard des critères de l'intérêt communautaire, le comité de pilotage propose que l'Agglomération, en matière d'équipements aquatiques et de loisirs outdoor, prenne la compétence et la maîtrise d'ouvrage des nouveaux équipements de rayonnement d'agglomération et plus, tels que **le site de loisirs d'Osselle, le nouvel équipement aqua-ludique et la salle d'escalade**. Concernant les autres équipements (Port Joint, piscine de Chalezeule) il est proposé que la Ville de Besançon conserve la compétence et la maîtrise d'ouvrage.

Cette position s'inscrit bien dans la définition de l'intérêt communautaire de la compétence facultative : « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire » délimité par délibération du 06/09/2002 et confirmé lors de la modification des statuts de la CAGB en 2005.

Pour rappel, par ces délibérations, la CAGB a cadré son intervention de la façon suivante :

- prise de maîtrise d'ouvrage au cas par cas pour les projets d'équipements nouveaux ou à reconstruire de rayonnement d'agglomération en prenant en compte le caractère innovant de l'équipement, son accessibilité à tous, et sa dimension pédagogique quand cela est possible,
- soutien éventuel au cas par cas via fonds de concours des projets d'équipements à vocation intercommunale (de secteur), à caractère unique sur le secteur, à la maîtrise d'ouvrage et/ou financement intercommunal (au cas par cas) accessible à tous, avec une dimension pédagogique quand cela est possible.

#### B/ Objectif de livraison

Concernant la livraison, **sous réserve de la rapidité des prises de décision, des procédures à conduire et des aléas éventuels**, les objectifs sont fixés comme suit :

Projet	Maîtrise d'ouvrage	Objectif
Salle d'escalade (site restant à préciser)	Grand Besançon	Réception 1 <sup>er</sup> semestre 2019
Piscine de Chalezeule	Ville de Besançon	Réception 1 <sup>er</sup> semestre 2019
Site loisirs multi-activités à Osselle	Grand Besançon	Réception 1 <sup>ère</sup> phase (baignade rénovée) 1 <sup>er</sup> semestre 2019 Réception projet en totalité ultérieurement
Nouvel équipement aquatique (site restant à préciser)	Grand Besançon	Réception 2023 1 <sup>o</sup> pierre avant la fin de mandat

#### C/ Financements

Pour mémoire, des crédits ont été fléchés dans le PPIF 2016-2020 de la CAGB révisés en juin 2016 pour les équipements aquatiques avec une répartition provisoire. Ce sont ainsi 9 150 k€ inscrits sur ces opérations sur le PPIF CAGB et 7 000 K€ sur le PPI Ville.

	Equipements	Inscription PPIF 2016-2020 (en K€)			
		2017	2018	2019	2020
(1)	Site d'Osselle	50	600	1600	1600
(2)	Piscine de Chalezeule	50	1200	2300	
(3)	Nouvel équipement aqua-ludique	50	0	500	1000
(4)	Salle d'escalade (fonds de concours)		200		
	<b>Total</b>	150	2000	4400	2600
	<b>Total 2017-2020</b>			<b>9150</b>	

- (1) Le PPIF permet de réaliser la 1<sup>er</sup> tranche du projet (partie baignade rénovée) et son actualisation en juin 2017 permettra de déterminer l'échéance de la seconde tranche.
- (2) Le PPIF de Juin 2016 n'avait pas tranché sur la maîtrise d'ouvrage de cette opération, son actualisation en DM1 devra intégrer la reprise de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de Chalezeule par la Ville.
- (3) Ce projet, dont les études seules seront réalisées dans le mandat actuel nécessitera l'actualisation du PPIF et la recherche de financement au-delà de 2020.
- (4) L'agglomération pourrait prendre la maîtrise d'ouvrage de ce projet structurant pour l'agglomération suite à l'actualisation du PPIF en DM.

Les membres du Bureau lors de la séance du bureau débat du 9 janvier ont validé les propositions du comité de pilotage concernant la stratégie globale sur les équipements aquatiques et « outdoor » du Grand Besançon, à savoir la maîtrise d'ouvrage et le portage des 3 projets majeurs :

- du site de loisirs d'Osselle,
- de salle d'escalade, et
- du nouvel équipement aqua-ludique.

Le PPIF actuel permet de réaliser la 1ère tranche de l'aménagement du site d'Osselle, les études pré-opérationnelles du nouvel équipement aqua-ludique et sous réserve d'actualisation du PPIF, la salle d'escalade. La réalisation du nouvel équipement aquatique nécessitera l'identification de moyens financiers supplémentaires dans le PPIF de l'agglomération au-delà de 2020.

Il a été également décidé :

- du fait de réflexions à des stades d'avancement différents sur chacun de ces projets, et dans l'attente des éléments complémentaires (sur le contenu, l'étude des sites possibles notamment), de revenir vers les instances lors de prochaines séances pour présenter plus en avant les projets de salle d'escalade, de nouvel équipement aqua-ludique, et leurs alternatives de positionnement sur l'agglomération;
- de travailler dans le cadre de l'actualisation du PPIF, la stratégie financière adaptée pour permettre la réalisation de ces projets et calibrer le soutien de l'agglomération à la réhabilitation de la piscine de Chalezeule.

En revanche, compte tenu du rendu de l'étude et des objectifs de calendrier fixés, il est proposé d'entamer dès à présent les démarches concernant Osselle.

Il est en effet impératif de lancer les procédures en ce début d'année 2017 pour demeurer dans la perspective des objectifs de livraison fixés. Ces éléments sont présentés dans le rapport n°7.6 ci-après.

**Mme A. OLSZAK et MM. D. CUCHE et M. LETHIER, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, prend connaissance de ces propositions.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 MARS 2017



Contrôle de légalité